

ARRONDISSEMENTS D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE ET
DE VILLERAY—SAINT-MICHEL—PARC-EXTENSION

Construction d'une conduite principale sous le boulevard Crémazie, entre les rues Clark et Saint-Urbain

Travaux d'excavation à l'explosif – intervention de prévention

Semaine du 15 juin 2020

Dans le cadre des travaux de construction et de remplacement de conduites dans la rue Clark, le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Urbain, la Ville de Montréal entreprendra des travaux d'excavation à l'explosif. Ceux-ci serviront à créer deux puits d'accès afin de permettre la construction de la conduite principale par technique de creusage par tunnelier dans la portion du chantier située sous le boulevard Crémazie.

Avant d'effectuer le sautage, des interventions de prévention doivent être réalisées. Pour ce faire, la Ville a mandaté la firme indépendante spécialisée Gestion Monox inc. afin de procéder à la distribution de détecteurs de monoxyde de carbone et au relevé vidéo des domiciles situés dans un rayon de 50 m d'où auront lieu les travaux d'excavation. Les domiciles situés dans un rayon de 100 m du chantier recevront également un détecteur de monoxyde de carbone, mais aucun relevé vidéo ne sera effectué.

Bien que l'ensemble des précautions soient prises par la Ville de Montréal et son entrepreneur pour protéger les bâtiments dans le cadre de ces travaux, ce programme est déployé de façon préventive.

À quoi servent ces interventions de prévention?

Lors d'activités de sautage aux fins d'excavation, les explosifs utilisés pourraient émettre du monoxyde de carbone. L'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone est liée à la prévention du risque d'intoxication par monoxyde de carbone, au bénéfice de la sécurité publique des occupants.

Les relevés vidéo préalables permettront de connaître l'état des propriétés situées le long des rues dans lesquelles les travaux se dérouleront avant les travaux. Elles permettront, le cas échéant, de déterminer si d'éventuels désordres observés/rapportés par les citoyens en cours de travaux étaient préexistants. Cette prise d'images ciblera principalement les fondations, l'aménagement paysager, les fenêtres, les ouvrages d'art, les solariums, les entrées, les bordures trottoirs, les luminaires, les contours bétonnés de piscine et les dalles de béton susceptibles d'être affectés ou détériorés par l'effet des travaux. Un relevé vidéo sera également réalisé à la fin des travaux.

De quelle façon se déploiera ce programme de prévention?

D'abord, les détecteurs de monoxyde de carbone seront distribués aux occupants afin d'être installés aux sous-sols des domiciles durant toute la durée des travaux, et ce, jusqu'à 14 jours après la fin du sautage. Ensuite, les relevés vidéo seront effectués. Un avis émis par la firme Gestion Monox inc. vous sera préalablement remis à la prise des relevés vidéo.

Dans le cadre de ces travaux, il se pourrait qu'un travailleur ait à entrer à l'intérieur de votre bâtiment. Lors de cette intervention, des précautions supplémentaires seront déployées, telles que recommandées par les autorités de santé publique du Québec.

Le travailleur s'assurera d'appliquer les mesures d'hygiène et de distanciation physique et d'utiliser le matériel recommandé par la Santé publique. Si un occupant de votre bâtiment est infecté par la COVID-19 ou qu'il présente des symptômes, vous devez communiquer avec nous le plus rapidement possible afin de reporter l'intervention. Lors de la visite, vous devrez répondre à un questionnaire sur votre état de santé.

La reprise des chantiers de construction s'inscrit dans le cadre du plan de réouverture de différents secteurs économiques élaboré par le gouvernement du Québec durant la pandémie de la COVID-19. Cette reprise est un signe manifeste de la relance économique de la métropole et elle est déployée dans le respect des conditions de prévention recommandées par les autorités de santé publique du Québec.

La Ville de Montréal mettra des mesures en place sur ses chantiers de construction afin de prévenir les risques de contamination des travailleurs et des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou qui circulent à proximité de ceux-ci. Montréal rappelle que la prévention des infections est la responsabilité de tous. La Ville analyse la situation au fur et à mesure de son évolution et s'assure d'appliquer les mesures recommandées par la Direction régionale de santé publique.

INFO-TRAVAUX

Montréal 

Renseignements



514 872-3777 DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 20 H 30 OU LE SAMEDI ET DIMANCHE DE 9 H À 17 H



EN DEHORS DE CES HEURES, VEUILLEZ COMPOSER LE 311 POUR UNE SITUATION NÉCESSITANT UNE INTERVENTION RAPIDE ET PRIORITAIRE



info-travaux@ville.montreal.qc.ca



www.ville.montreal.qc.ca/chantiers

Localisation des travaux

